



Appel sans conclusion d'enquête sociale

Par **jafnaz**, le **03/05/2010** à **17:05**

Bonjour,

le jaf en première audience a maintenu la garde de mes enfants à mon domicile et condamné la mère verser une pension alimentaire, il a ordonné malgré tout une enquête sociale, la mère interjette l'appel de suite, l'audience de l'appel a lieu aujourd'hui et le jaf n'a toujours pas rendu ses conclusions au vu de l'enquête.

la mère pourra-t-elle encore faire appel après conclusion du jaf par rapport à l'enquête?

Comment le juge de la cour d'appel peut-il statuer sans avoir les conclusions du jaf?

merci